

Rectorat

Délégation académique aux  
relations européennes et  
internationales et à la  
coopération

Dossier suivi par  
Sylvie Raguer  
Tél. 02 38 79 46 62  
Fax 02 38 79 46 63  
dareic  
@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Etienne  
45043 Orléans Cedex 1

Orléans, le 29 mai 2017

La rectrice,  
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
S/c de Madame et Messieurs les Directeurs  
académiques des services de l'éducation nationale

**Objet** : Désignation d'un référent pour l'action européenne et internationale (ERAEI)  
**Référence** : circulaire n°2009-172 du 24-11-2009 parue au B.O. n°44 du 26 novembre  
2009 – circulaire n°2015-058 du 29-4-2015 parue au B.O. n°18 du 30 avril 2015

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 prévoit, dans son rapport annexé, de promouvoir une plus grande ouverture sur l'Europe et le monde au service de la réussite de tous. Dans ce cadre, la création de partenariats avec des acteurs scolaires est activement encouragée et la mobilité, qui contribue plus fortement encore au développement de compétences linguistiques, personnelles et interculturelles, sera également développée pour tous les élèves, individuellement et collectivement.

Créé par circulaire du 24 novembre 2009, l'**Enseignant Référent à l'Action Européenne et Internationale (ERAEI)** est le point de contact des enseignants et des élèves désireux de s'investir dans un projet éducatif européen ou international. Il joue un rôle d'impulsion et d'animation, recueille et facilite tout projet de mobilité, d'échange, de partenariat, ... Son implantation au sein même des équipes pédagogiques permettra de relayer au plus près l'action de la DAREIC dont la principale mission est d'accompagner les EPLE dans le développement du volet international de leur projet d'établissement.

Les fonctions de l'ERAEI font l'objet d'une lettre de mission (ci-joint).

Si l'EPLÉ le souhaite, et dans le cadre de l'autonomie qui lui est réservée, **la mission de l'ERAEI pourra ouvrir droit à l'attribution d'IMP au titre des autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif.**

Je vous remercie de veiller à désigner un ERAEI pour la rentrée en retournant à la DAREIC ([dareic-secreariat@ac-orleans-tours.fr](mailto:dareic-secreariat@ac-orleans-tours.fr)) la fiche ci-jointe pour le 9 septembre prochain.



Katia Béguin